



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

AUDIENCE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
26 SEPTEMBRE 2016

La Directrice, Madame BRIGANT, avait invité les organisations syndicales du Finistère en vue d'un échange avec M Vincent MAZAURIC, Directeur Général Adjoint de la DGFIP, en présence de Jean Paul BLEHAUT, Délégué inter régional Ouest Val de Loire, Christian PICHEVIN, adjoint du Délégué et Madame BOUVET chef du pôle pilotage et ressources.

La Directrice a précisé que Monsieur MAZAURIC avait répondu à son invitation de se rendre dans le Finistère, et qu'à cette occasion il visiterait certains services de Quimper, Brest et Morlaix.

En ouverture de cette audience, la délégation **F.O.- DGFIP29** a rappelé à Monsieur MAZAURIC que le département du Finistère avait subi depuis plusieurs années bon nombre de réorganisations et de restructurations de services, et que désormais au travers de ce que la Direction Générale désigne comme démarche stratégique ou lignes directrices, le département était impacté par des opérations sans précédent de resserrement de ses services.

F.O.- DGFIP29 a souligné que ce vaste programme de restructurations s'inscrivait dans une démarche de repli généralisé du service public et notamment de celui de proximité.

F.O.-DGFIP29 a rappelé ses positions, à savoir que tous ces projets de fusions, fermetures, mise en place de pôles, résultaient essentiellement d'une volonté de l'Administration d'adapter le réseau en fonction de la pénurie des effectifs, et que cette démarche n'était ni stratégique ni ambitieuse, alors que la véritable nécessité urgente était de stabiliser l'emploi au sein de la DGFIP.

F.O.-DGFIP29 a souligné au Directeur Général adjoint combien les agents de la DGFIP sont fatigués de cet enchaînement de réformes ininterrompues, et qu'ils comprennent parfaitement qu'elles ne conduiront pas à une amélioration de leurs conditions de travail, mais visent à les faire travailler dans le cadre d'un processus d'industrialisation des tâches.

Nous avons aussi rappelé que non seulement les agents sont fatigués mais aussi que leur moral n'est pas bon, et qu'ils ont peu à peu perdu confiance vis à vis de leur

Administration dans un contexte de grandes inquiétudes quant à leur avenir au sein de la DGFIP.

Malheureusement, ce ressenti n'est pas sans conséquences sur certains collègues dont l'altération de leur état de santé est en relation avec leur contexte professionnel dégradé.

Sur l'organisation des services du Finistère, **F.O.- DGFIP29** a dénoncé combien la conjugaison des deux facteurs de pénuries d'emplois et d'instabilité des effectifs était génératrice de grandes fragilités pour bon nombre de services et notamment ceux de proximité.

Toujours en lien avec l'organisation des services, **F.O.- DGFIP29** est revenu sur l'expérimentation du Service d'aide au réseau (SAR), annoncé par la Directrice lors du dernier CTL de juin dernier. Nous avons rappelé que **F.O.- DGFIP** n'était pas par principe opposé au soutien au réseau dans le cadre d'une demande croissante des services en matière de soutien technique et d'expertise.

En revanche et en ce qui concerne le SAR, nous avons indiqué que cette expérimentation de back office SPL visait clairement à impacter toutes les missions dans un processus d'industrialisation des dépenses et des recettes.

En plus de nos grandes réserves sur le fond, nous avons indiqué à M MAZAURIC notre profond désaccord sur les modalités de déploiement de ce SAR, sujet que nous avons exprimé le 14 septembre dernier dans une lettre adressée à la Directrice départementale : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article512>

Pour **F.O.-DGFIP**, le comptable public est responsable personnellement et pécuniairement des opérations que lui ou les agents placés sous sa responsabilité engagent, et qu'en conséquence, il doit être en capacité de déterminer ses besoins au regard du périmètre d'intervention du SAR.

F.O. DGFIP a donc rappelé au Directeur Général Adjoint son opposition au principe de proposer aux comptables une convention en mode package à prendre ou à laisser, une telle approche ne nous paraissant pas à même d'entretenir une relation de confiance entre la Direction et ses cadres de proximité.

Enfin nous sommes également intervenus pour que la mise en place de ce service d'aide au réseau puisse voir ses modalités débattues au Comité technique local et soumis au vote de cette instance.

Pour revenir sur les inquiétudes des agents confrontés à un avenir qu'ils estiment incertain au sein de la DGFIP, **F.O.- DGFIP29** a évoqué le projet du Prélèvement à la Source, projet politique porté par le gouvernement actuel qui est loin de répondre à une simplification des procédures et qui risque fort de se transformer en une véritable usine à gaz.

Pour FO, et compte tenu des nombreuses problématique liées au déploiement de cette réforme du mode de prélèvement de l'impôt, le bon sens voudrait que cette réforme soit tout bonnement abandonnée !

Dans sa réponse le Directeur Général Adjoint a estimé que les adaptations du réseau de la DGFIP ne s'inscrivaient pas dans le cadre d'une remise en cause du modèle français des services publics.... (sic).

Il s'est, par ailleurs, félicité des orientations de la Loi NOTRe, qui au-delà du défi professionnel qu'elle constitue pour la DGFIP, prévoit notamment une montée en puissance de l'intercommunalité et un certain nombre de transferts de compétences....

Concernant le service d'aide au réseau (SAR), M MAZAURIC a indiqué que dans le cadre de l'érosion des moyens il fallait utiliser toutes les manettes, et que ce dispositif pouvait apporter de la valeur ajoutée et de la crédibilité professionnelle, tout en soulignant que selon lui il était caricatural d'imaginer qu'il conduirait à la mise en place de Trésoreries vidées de leurs missions... ».

S'agissant des modalités de déploiement du SAR, il a en revanche précisé que la palette d'actions proposée dans la convention soumise aux comptables pouvait être différenciée en fonction des besoins et que le Comité technique local devrait être consulté.

En réponse à nos positions prises contre la démarche stratégique et les lignes directrices du Directeur Général, Monsieur MAZAURIC a indiqué que les axes principaux de ces orientations ne consistaient pas seulement à resserrer le réseau et à supprimer des services... (sic).

Sur le sujet des conditions de travail, il a reconnu que les agents de la DGFIP subissaient de plus en plus de charges et que cette pression pouvait conduire à des situations de lassitude voire de décrochage, tout en soulignant que les agents de la DGFIP n'étaient pas les plus mal lotis en comparaison avec d'autres administrations...

Au sujet du déploiement du Prélèvement à la source, M MAZAURIC a indiqué que les échéances 2017-2018-2019 signifieraient pour les SIP et les SIE une montée en charge pour assurer les campagnes de communication auprès des contribuables et des entreprises tiers collecteurs.

A terme, les SIE seront au cœur du dispositif du Prélèvement à la source, le DGA indiquant un alignement sur le recouvrement de la TVA, processus maîtrisé qui ne devrait pas poser de problème selon lui, l'enjeu étant d'y intégrer de nouveaux usagers notamment les collectivités locales.

Pour conclure et sur la question des effectifs à la DGFIP, M MAZAURIC a souhaité tenir un langage de vérité consistant à nous indiquer que les suppressions d'emplois vont se poursuivre et qu'il comptait sur la dématérialisation et le travail à distance, ainsi que sur les aptitudes au changement des agents....

Dans ce contexte il a estimé qu'il était encore possible de « *faire mieux que survivre à la DGFIP...(sic)* »

Force est de constater que les réponses apportées par le Directeur Général Adjoint ne nous ont apporté aucun élément susceptible de nous rassurer quant à ce qui préfigure au démantèlement général de la DGFIP.

F.O.-DGFIP estime que seul un fort niveau de mobilisation pourra contrecarrer le sabotage complet de notre administration et dans ce contexte notre syndicat prendra toutes ses responsabilités vis à vis des agents des Finances Publiques.

La délégation F.O.- DGFIP29 : Florence JAVELOT (EDR) ; William THUBERT (DDFIP Brest) ; Erick GUERRY (Permanent **F.O.-DGFIP29**).

VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR

N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE

F. O.- DGFIP

SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT



BULLETIN d'ADHESION

NOM : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Indice _____

Quotité travail _____

Affectation : _____

Déclare vouloir adhérer au :

Syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

Fait à _____ le _____